

Formations

2021 – 2022



Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Cher-e-s apprenant-e-s

Nous n'allons pas nous appesantir sur l'exercice de formations précédent. Annulations, difficultés multiples, faire, défaire et refaire pour re-défaire encore... Cette année fut pour votre association d'éducation permanente, une année pleine de frustrations. Oublions-la!

Nous allons juste nous pencher succinctement sur le point positif. Ce que nous avons fait ensemble.

Afin de ne pas jeter totalement l'éponge face à la pandémie, BdS a fait le maximum pour donner l'opportunité aux nouveaux élus de, quand même, commencer à se former. Nous avons exploré, puis investi dans le processus de formations à distance par le biais de l'outil « Teams ». Des formations ont été données à nos moniteurs, à nos intervenants, qu'ils soient internes ou externes, et nous avons assuré. Le personnel de BdS s'est investi à fond dans ce processus nouveau et inconnu.

Certes, cela n'a pas suffi à vous faire oublier les modules en présentiel. Cela ne vous a pas fait oublier non plus notre convivialité, ni la fraternité de nos rencontres. Non bien sûr! Nous appelons toutes et tous le retour de ces moments de tous nos vœux. Nous avons tellement mesuré l'importance des avants, des pendants et des après...

Mais néanmoins, je tiens à féliciter tout le groupe des personnes qui a participé à cette démarche innovante et créative :

- le personnel de BdS,
- les accompagnant-e-s
- les intervenant-e-s
- et vous toutes et tous qui avez fait le choix de suivre ces modules sur vos PC, vos tablettes ou vos smartphones. Vous avez donné un sens à nos efforts.

Aujourd'hui grâce à vous, nous maîtrisons un outil supplémentaire et il nous servira, à certaines occasions.

Mais à présent, place à l'optimisme et à la préparation du bonheur de nous retrouver. Nous vous attendons! Prenez connaissance de notre programme 2021/2022 et inscrivez-vous vite.

Je désire aussi vous donner une information en primeur.

Votre association va changer de nom. Pourquoi? Pour coller un peu plus à notre objet social (la formation par le biais de l'éducation permanente) et afin de moderniser notre image.

En juin 2021, l'assemblée générale de l'ASBL BdS a modifié ses statuts et se nomme désormais :

L'ASBL FAST (Formation, Assistance et Soutien aux travailleur-euse.s).



Soyez rassuré-e-s, la mise en œuvre sera phasée et pendant une période de transition, nous veillerons bien à ce que nos documents soient identifiés par les deux appellations afin de ne pas vous créer de problème administratif.

Très cordialement,

Christian Lochet | Président



RÈGLEMENT DES FORMATIONS

Pour une formation agréable et profitable à toutes et tous, il est important de respecter les quelques principes repris ci-dessous :

Le respect d'autrui, autres apprenant-e-s, accompagnateur-trice-s, intervenant-e-s, ou membres du personnel et client-e-s du centre, est une condition de base requise au bon fonctionnement des sessions. Les propos et les comportements racistes et discriminants ne seront jamais tolérés.

Être présent-e de corps ne suffit pas, il faut aussi être présent-e d'esprit et prendre une part active au processus d'échange et d'apprentissage. Je sais des choses et les autres peuvent s'enrichir à mon contact, donc je participe.

Respecter le rythme et les horaires prévus au programme est indispensable. Heure de début, durée des pauses et des temps de repas ne sont pas des données floues et élastiques.

L'accompagnateur-trice et l'intervenant-e prendront avec vous certains accords et engagements en matière de rythme, d'usage des technologies (GSM, PC, Wi-fi, etc.). Soyez sympas, respectez-les !

Pendant la formation, l'organisateur FAST ne vous servira pas d'alcool, ni aux breaks ni aux repas de midi. Lors des formations résidentielles, le soir vous aurez, si vous le désirez, l'occasion de

prendre un verre entre ami-e-s. Respectez ce fonctionnement. Dans tous les cas veillez à ne pas dépasser vos limites.

Veillez à respecter les interdictions de fumer.

Les absences imprévues et les problèmes administratifs sont très préjudiciables au fonctionnement des sessions. Respectez scrupuleusement les instructions administratives de l'organisation.

Veillez également à respecter la politique environnementale et les usages internes du lieu d'accueil.

L'accès à la formation et aux structures d'accueil (salle de cours, horeca, hôtel, ...) est uniquement réservé aux participant-e-s régulièrement inscrit-e-s. Il est strictement défendu de venir accompagné-e d'une personne non inscrite aux formations.

L'ASBL décline toute responsabilité concernant les événements (accident, etc.) qui se déroulent pendant et en dehors des heures de formation.

Afin de garantir le bon déroulement des cours, nous prendrons des mesures contraignantes si ces règles ne sont pas respectées.

L'asbl FAST vous souhaite d'excellentes formations !

FORMATION RÉSIDENTIELLE | LOGEMENT

Nos formations résidentielles se déroulent dans notre magnifique centre Azur en Ardenne à Barvaux-Sur-Ourthe. Une attention particulière est mise sur la qualité des salles de séminaire, de l'accueil, des repas et des espaces de détente, accessibles après une journée de formation enrichissante et intense.

L'hébergement se fait en chambre single mais vous pourrez être logé-e :

- soit dans les chambres du Centre Azur en Ardenne
- soit dans les maisons de vacances de la CGSLB attenantes au centre. (2p/maison)



Si le logement doit avoir lieu dans les maisons, ce sera le cas pour tous les participant-e-s du groupe. Les maisons, d'une capacité de 6 à 8 personnes, seront partagées par 2 participant-e-s. Un groupe plus important dans une maison est possible à la demande des participant-e-s (groupe de 3 ou 4 venant de la même entreprise par exemple). Les seules exceptions envisageables sont des exceptions pour raisons médicales « avérées » et compatibles avec la capacité du centre à ce moment-là.

PROGRAMME DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021 – 2022

1 Formation « nouveaux élus » (1ère année – base)

Cette formation permettra à nos nouveaux-elles élu-e-s de se préparer au mieux pour l'exercice de leur mandat.

Nous parcourons les compétences des différents organes d'entreprise.

Cette formation a déjà été programmée en 2020 – 2021 mais suite à la crise Covid nombre d'entre vous ont préféré ne pas s'y inscrire. Nous vous offrons l'opportunité de rattraper ce retard en vous y inscrivant cette année.

Cette formation est organisée en formule résidentielle et en formule provinciale.

En formule résidentielle à Barvaux-Sur-Ourthe dans notre magnifique centre de tourisme social «Azur En Ardenne». Tou-te-s les participant-e-s qui s'étaient déjà inscrits à cette formation en résidentiel en 2020 – 2021 sont prioritaires pour une réinscription au cycle 2021 – 2022.

En formule provinciale nous programmons un/des groupes à : Bruxelles, Dampremy, Liège, Namur, Nivelles*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.



| Condition

- formation réservée aux nouveaux-elles élu-e-s qui n'ont pas suivi la formation en 2020 – 2021

| Durée

- 40 heures (5 jours)

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP)/Vlaams opleidingsverlof (VOV)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)

| Thèmes

- Compétences et réglementation CE
- Compétences et réglementation CPPT
- Compétences, fonctionnement, liaison avec les CP secteurs: DS
- Législation sociale: les contrats de travail (partie 1)
- La communication (les bases)

2 Formation « nouveaux élus » (2ème année)

Cette formation permettra à nos nouveaux-elles élu-e-s ayant déjà suivi le cycle « nouveaux élus base » de se perfectionner et partager leur expérience afin d'être plus efficace dans l'exercice de leur mandat.

Nous parcourons les compétences des différents organes d'entreprise.

Cette formation est organisée sous trois formules :

Formule résidentielle : à Barvaux-Sur-Ourthe dans notre magnifique centre de tourisme social «Azur En Ardenne».

En formule provinciale à : Bruxelles, Dampremy, Liège, Mons, Namur, Nivelles, Tournai*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.

Formule en distanciel en visio-conférence : Nous proposerons également, pour ceux qui le souhaitent, un groupe en visio-conférence. Celui-ci sera programmé uniquement si nous obtenons un nombre suffisant d'inscriptions.



| Condition

- formation réservée aux nouveaux-elles élu-e-s qui ont déjà suivi la formation niveau de base en 2020 – 2021

| Durée

- 32 heures (4 jours)

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP)/Vlaams opleidingsverlof (VOV)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)

| Thèmes

- Le CE et ses compétences décisionnelles
- Les compétences et le fonctionnement du CPPT, législation, RGPT...
- Communication d'influence, influencer avec intégrité
- Législation sociale: les contrats de travail (partie 2)

Attention : les participant-e-s qui optent pour une participation en formule provinciale et sous le régime de libération VOV ne peuvent s'inscrire que à Bruxelles.

3 Formation organe d'entreprise CE

Cette formation permettra à nos élu-e-s CE de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 2 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CE, les 2 journées suivantes étant consacrées à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élu-e-s en CE.

Vous avez trois possibilités d'y participer :

Formule résidentielle : à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

Formule provinciale : à Bruxelles, Dampremy, Liège, Namur, Mons, Nivelles*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.

Formule en distanciel en visio-conférence : nous proposerons également, pour ceux qui le souhaitent, un groupe en visio-conférence. Celui-ci sera programmé uniquement si nous obtenons un nombre suffisant d'inscriptions.



| Condition

- formation réservée aux délégué-e-s en CE (effectif-ve-s ou suppléant-e-s)

| Durée

- 32 heures (4 jours)

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP /Vlaams opleidingsverlof (VOV)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)

| Thèmes

- Analyse financière
- La réglementation sur la non-discrimination au travail et l'égalité entre hommes et femmes
- Communication : savoir communiquer à l'oral dans ses missions de délégué + communiquer en visio-conférence
- La questiologie ou l'art de poser les bonnes questions au bon moment

Attention : les participant-e-s qui optent pour une participation en formule provinciale et sous le régime de libération VOV ne peuvent s'inscrire que à Bruxelles.

4 Formation organe d'entreprise CPPT

Cette formation permettra à nos élu-e-s CPPT de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. Nous vous proposons 3 journées de formation plus orientées vers les compétences et le fonctionnement du CPPT, une journée sera consacrée à la communication. Ce cycle est accessible uniquement aux élu-e-s en CPPT.

Vous avez trois possibilités d'y participer :

Formule résidentielle : à Azur en Ardenne (Barvaux-Sur-Ourthe)

Formule provinciale : à Bruxelles, Dampremy, Liège, Mons, Namur, Nivelles*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15.

Formule en distanciel en visio-conférence : nous proposerons également, pour ceux qui le souhaitent, un groupe en visio-conférence. Celui-ci sera programmé uniquement si nous obtenons un nombre suffisant d'inscriptions.



| Condition

- formation réservée aux délégué-e-s en CE (effectif-ve-s ou suppléant-e-s)

| Durée

- 32 heures (4 jours)

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP) / Vlaams opleidingsverlof (VOV) / Congé syndical ou Temps Libre (TL)

| Thèmes

- Le système dynamique de gestion des risques
- Les missions du CPPT au travers de cas pratiques
- Consommation durable : les leviers dans l'entreprise
- La systémique comme outil de référence dans son travail syndical

5 Formation organes d'entreprise DS

Cette formation permettra à nos élu-e-s DS de se perfectionner dans l'utilisation des outils nécessaires à l'exercice de leur mandat. L'objectif est ici de présenter un programme qui colle au plus près des réalités de terrain. Ce cycle est accessible aussi bien aux nouveaux élus de 2020 qu'aux élu-e-s DS ayant déjà exercé un mandat.

Uniquement en formule provinciale (non résidentielle)

En intersectorielle

à Bruxelles, Dampremy, Liège, Mons, Namur, Nivelles, Tournai*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



| Thèmes

- Après cette turbulence, comment puis-je faire entendre ma voix syndicale ? Refixons les bases essentielles de la communication syndicale
- La négociation, training, jeux de rôles
- Bien-être et télétravail
- La loi Peeters

| Durée

- 32 heures (4 jours)

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP)/Vlaams opleidingsverlof (VOV)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)

Attention : les participant-e-s en VOV ne peuvent s'inscrire que à Bruxelles.

Pour les TEC

à Namur*

* La mention de centre l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions



| Thèmes

- La fiche de paie
- Les techniques de négociation
- L'étude des conventions collectives du secteur
- Les accidents de travail (aspects pratiques de la déclaration)
- Rédaction de documents dans le cadre de la concertation sociale (questions CE, CPPT, CL1, CL2...).

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel TEC

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour la STIB

à Bruxelles



| Thèmes

- Les thèmes seront définis en fonction de l'actualité sectorielle.

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS uniquement membres du personnel STIB

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou temps libre (TL)

Pour l'enseignement libre (l'APPEL)

à Bruxelles



| Thèmes

- Les thèmes seront déterminés en fonction de l'actualité sectorielle et des demandes formulées par les délégué(e)s.

| Condition

- formation réservée aux mandataires DS du secteur enseignement libre uniquement

| Mode de libération

- congé syndical (CS) ou temps libre (TL)

6 Formation syndicale décentralisée (FSD)

Chaque secrétaire permanent-e conçoit et met sur pied avec son-sa répondant-e local-e BdS (RSS) un cycle de 4 jours collant particulièrement aux besoins locaux et en fonction des demandes de leurs militant-e-s et délégué-e-s.

Une des 4 journées du cycle peut être animée par votre secrétaire permanent-e si il-elle le souhaite. Le but est ici de vous permettre de créer des moments de débat et des discussions avec des collègues d'autres secteurs sur des thèmes qui les concernent. Cette formation est accessible aux militant-e-s et délégué-e-s.

Cette formation est organisée uniquement en formule provinciale à : Bruxelles, Bruxelles H-V, Dampremy, Tournai, Liège, Mons, Namur, Nivelles, Verviers, Wervik*

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions.

Attention : les participant-e-s en VOV ne peuvent s'inscrire que à Halle-Vilvoorde ou Wervik.



| Thèmes proposés

- Analyse et gestion de conflit
- Restructurations : gros plan sur les licenciements collectifs
- Défis environnementaux et transition
- Les classifications de fonctions
- Développer un engagement citoyen dans une société multiculturelle
- Etre syndicaliste aujourd'hui.
- Gérer les conflits au travail
- Technique de base de la communication
- Quand le télétravail devient une réalité, comment gérer le quotidien ?
- Gestion de l'agressivité
- Accompagner dans le cadre d'un milieu hostile, d'une situation de crise
- Oser être soi, vivre ensemble et agir
- Influence et stratégie au service de son travail syndical
- Les accidents de travail
- Le biais cognitif (1/2j) + La communication écrite (1/2j)
- Les contrats de travail atypiques
- Comment booster votre rémunération et celle de vos collègues, les rémunérations alternatives
- Réflexions sur le télétravail
- Les aspects économiques du Bien-être au travail
- L'intimidation, le harcèlement au travail (1/2j) + Le projet de réintégration après une longue maladie (1/2j)
- Le syndicalisme européen
- Comment argumenter face à ses contradicteurs
- Notre empreinte numérique

| Durée

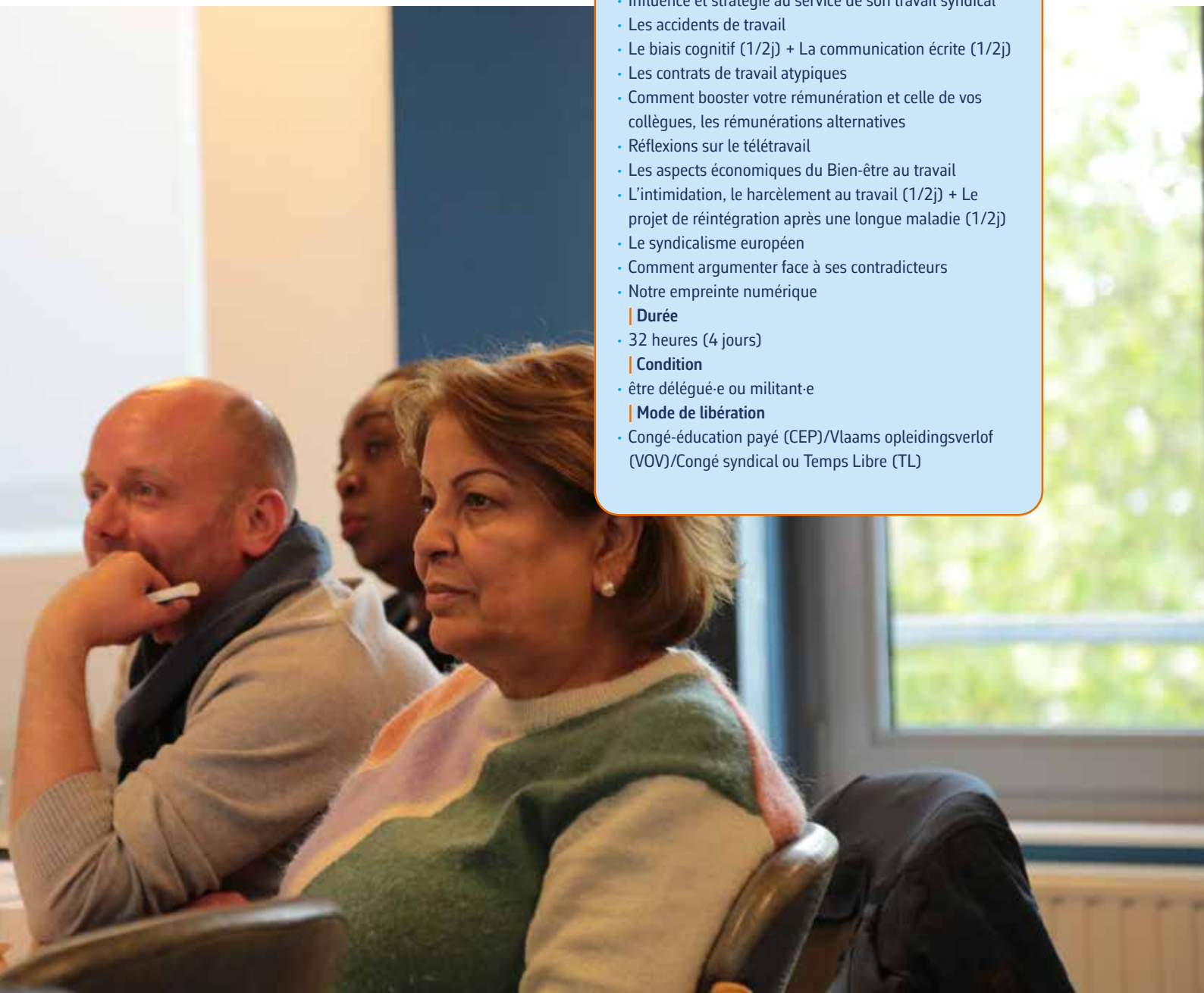
- 32 heures (4 jours)

| Condition

- être délégué-e ou militant-e

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP)/Vlaams opleidingsverlof (VOV)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)



7 Formation environnement



Wallonie :

Aujourd'hui, dans tous les secteurs d'activité, s'opère peu à peu une transformation en raison de l'évolution de notre société qui tend vers un développement durable. Dans les entreprises, des réflexions se font, des projets sont mis en œuvre et pour les plus proactifs, des engagements concrets sont pris en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement. Il en découle que pour la délégation syndicale, l'environnement fait désormais partie du travail quotidien. Dès lors, il est essentiel de donner aux délégations des repères pour qu'elles participent activement à la concertation sociale sur les questions d'environnement.

C'est pourquoi dans le programme des formations 2021 – 2022, la cellule environnement propose une grande variété de cours qui prépareront les délégué-e-s à agir dans les milieux du travail. Parmi les thèmes phares, le thème du numérique et ses impacts sociaux sera abordé, de même que la gestion des déchets dans une perspective d'économie circulaire. La biodiversité, la qualité de l'air et les liens entre la santé et l'environnement seront également à l'ordre du jour des formations.

La majorité des formations seront organisées dès le mois d'octobre comme à l'accoutumée, dans nos centres de Namur, de La Louvière et de Mons.



| Condition

- formation destinée aux délégué-e-s effectif-ve-s ou suppléant-e-s CE, CPPT ou DS ou militant-e-s

| Durée

- 32 heures (4 jours)

| Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)



Bruxelles :

Chaque année, depuis 2006, la CGSLB Bruxelles organise un module de formation centré sur une thématique particulière. La ville-Région de Bruxelles connaît des préoccupations environnementales particulières (Energie, eau, mobilité etc) La réglementation bruxelloise en matière environnementale est complexe de fait de sa situation et de ses problématiques particulières. Au travers de différentes thématiques, nous abordons les aspects théoriques, réglementaires et pratiques. Une visite de site ou d'entreprise permet d'appréhender le sujet sous un autre angle.



| Condition

- être délégué(e) effectif(ve) CE ou CPPT dont le lieu de travail se situe dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise

| Durée

- 32 heures (4 journées de formation dont un jour pour le forum)

| Mode de libération

- crédit d'heures de formation (CHF) ou congé-éducation payé (CEP)



8 Formation « Pour un militantisme citoyen » (Nouveauté)

Le militantisme et la citoyenneté doivent aller de pair. Dans notre démarche syndicale, la lutte contre toutes les discriminations, la recherche d'informations fiables dispensées par des médias indépendants, la capacité citoyenne de différencier ces informations des autres, la qualité des débats politiques sereins et non violents,... tous ces aspects sont essentiels à créer les conditions d'une vraie citoyenneté. Nous allons en parler !

Cette formation est organisée sous 2 formules :

Formule résidentielle : à Barvaux-Sur-Ourthe dans notre magnifique centre de tourisme social «Azur En Ardenne».

En formule provinciale à : Bruxelles, Mons, Namur *

* La mention des centres l'est à titre indicatif. Les modules peuvent être relocalisés en fonction de la réalité des inscriptions. Aucun groupe ne sera organisé pour les centres où le nombre d'inscriptions est inférieur à 15..



Condition

- formation destinée aux délégué-e-s ou militant-e-s

Durée

- 32 heures (4 jours)

Mode de libération

- Congé-éducation payé (CEP)/Congé syndical ou Temps Libre (TL)

Programme

- Les réseaux sociaux ne sont pas une zone de non-droit !
- Femmes et militantisme. Débat citoyen. Les femmes ont-elles une approche différente du militantisme ?
- La communication empathique.
- Notre empreinte numérique versus empreinte écologique.

COMMENT S'INSCRIRE VALABLEMENT

- 1** Je lis attentivement le programme « Formations 2021 – 2022 ».
- 2** Si je décide de m'inscrire et de participer à une ou plusieurs formations :
 - je complète un bulletin d'inscription
 - je veille à ne pas dépasser les 80 h de CEP si je travaille temps plein (max. 2 formations !)
Si je travaille à temps partiel, je bénéficie d'un quota d'heures inférieur.
 - je le date et je le signe
 - je prends contact, avant le 15.07.2021, avec le/la responsable formation de ma zone qui contrôle mon bulletin et l'envoi au service formation.
- 3** Lorsque je reçois ma lettre de « confirmation d'inscription » avec un récapitulatif de toutes les formations auxquelles je suis inscrit(e) et le mode de libération que j'ai choisi : je vérifie si les données reprises sur ce courrier sont correctes, en cas d'erreur(s), je contacte mon/ma responsable formation !
- 4** Lorsque je reçois mes attestations d'inscription CEP, je les remets d'urgence à mon employeur. Les demandes de crédit d'heures de formation (congé syndical) sont envoyées directement aux employeurs.
- 5** Pour les formations non résidentielles (provinciales) : je reçois une seule lettre d'invitation quelques semaines avant le premier cours. Aucune autre lettre d'invitation ne sera envoyée ultérieurement, je note donc bien TOUTES mes dates de cours !
Je préviens immédiatement mon/ma responsable formation si :
 - je souhaite annuler mon inscription
 - je ne peux participer à une ou plusieurs journées de cours.
- 6** Si je suis absent(e) à une formation, je fais parvenir sans tarder mon justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...) à mon/ma responsable formation. J'indique clairement mon nom et la date de formation que couvre mon justificatif.
- 7** Les attestations de présence CEP : sont envoyées à la fin de chaque trimestre. Le 1er trimestre démarre le 1er jour de cours (exemple : 1er cours le 10.10.2019 → fin du 1er trimestre le 9.01.2020). Les attestations de crédit d'heures de formation : sont remises par le/la moniteur-trice à la fin du/des cours.
- 8** N'hésitez jamais à contacter votre responsable formation en cas de problème, il/elle se fera un plaisir de vous aider !

Bulletin d'inscription aux formations 2021 – 2022

A rentrer au responsable formation de votre zone avant le 30.07.2021 | Les inscriptions rentrées après cette date ne seront plus prioritaires

nom	prénom
adresse	
code postal	localité
tél. privé	gsm
e-mail	numéro d'affiliation CGSLB
employeur	
adresse	
code postal	localité
Lieu de travail: <input type="radio"/> Wallonie <input type="radio"/> Bruxelles <input type="radio"/> Flandre	

Mandats

- CE | effectif/suppléant-e
- CPPT | effectif/suppléant-e
- DS | effectif/suppléant-e
- militant-e
- nouveaux élu.e aux ES 2020
- nom de mon Secrétaire Permanent:

En m'inscrivant aux formations, je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'asbl FAST et je m'engage à le respecter!

date et signature du participant	
réservé à la zone	réservé à FAST
date et signature Responsable formation	date et signature Service formation

1 Formation nouveaux élus base (1ère année)

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

- 20 – 24.09.21
 - 22 – 26.11.21
 - 7 – 11.02.22
 - 4 – 8.10.21
 - 13 – 17.12.21
- mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

- Bruxelles
 - Namur
 - Nivelles
 - Dampremy
 - Liège
- mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

2 Formation nouveaux élus (2ème année)

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

- 18 – 21.10.21
 - 21 – 24.02.22
 - 27 – 30.06.22
- mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

- Bruxelles
 - Namur
 - Mons
 - Tournai
 - Dampremy
 - Liège
 - Nivelles
- mode de libération crédit d'heures de formation **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule visio-conférence

sous réserve d'inscriptions suffisantes

- Je suis intéressé pour suivre cette formation en visio-conférence
- mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

3 Formation organes d'entreprise CE

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

- 6 – 9.12.21
 - 14 – 17.02.22
 - 25 – 28.04.22
 - 17 – 20.01.22
 - 28 – 31.03.22
- mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Mons

Dampremy Liège Nivelles

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule visio-conférence

sous réserve d'inscriptions suffisantes

Je suis intéressé pour suivre cette formation en visio-conférence

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

4 Formation organe d'entreprise CPPT

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

15 – 18.11.21 31.01 – 3.02.22

29.11 – 2.12.21 7 – 10.03.22

24 – 27.01.22 30.05 – 2.06.22

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Mons

Dampremy Liège Nivelles

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

Formule visio-conférence

sous réserve d'inscriptions suffisantes

Je suis intéressé pour suivre cette formation en visio-conférence

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

5 Formation organes d'entreprise DS

Intersectorielle

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Dampremy Liège

Namur Mons Nivelles Tournai

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

TEC

Namur

mode de libération congé syndical **ou** temps libre

STIB

Bruxelles

mode de libération congé syndical **ou** temps libre

Enseignement libre (APPEL)

Bruxelles

mode de libération congé syndical **ou** temps libre

6 Formation syndicale décentralisée (FSD)

Mon/ma secrétaire permanent(e) est:

Je m'inscris à: (1 seul choix possible)

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Liège Nivelles

Dampremy Mons Verviers Tournai

ATTENTION: Pour les francophones travaillant en Flandre choix ci-dessous

Halle-Vilvoorde (les cours auront lieu à Bruxelles) Wervik (West-Vlaanderen)

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** VOV **ou** TL (temps libre)

7 Formation environnement

Wallonie: 4 jours (pour les travailleur.euse.s de Wallonie)

Je m'inscris à la formation environnement Wallonie dans le centre suivant:
(1 seul choix possible)

Namur La Louvière Mons

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** TL (temps libre)

**Bruxelles: 3 jours + 1 jour consacré au forum
(pour les travailleur.euse.s de Bruxelles)**

Je m'inscris à la formation environnement à Bruxelles.

Dates probables: 22.11.2021, 30.11.2021, 2.12.2021.

Le forum se tiendra durant le 1er trimestre de 2022.

mode de libération congé syndical **ou** congé-éducation payé

8 Formation « Pour un militantisme citoyen »

Formule résidentielle

Les dates proposées sont susceptibles de modification en cas de force majeure.

7 – 10.02.22 20 – 23.06.22

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** TL (temps libre)

Formule provinciale

La mention des centres l'est à titre indicatif.

Bruxelles Namur Mons

mode de libération congé syndical **ou** CEP **ou** TL (temps libre)

Selon votre situation, il existe trois types de congés qui vous donnent le droit de suivre des jours de formation (payés !).

LE CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ (CEP)

Quelles formations pouvez-vous suivre dans le cadre du CEP ?

Les cours que vous pouvez suivre dans le cadre du congé-éducation payé sont soit des cours de formation professionnelle, soit des cours généraux. Toutes les formations FAST sont reconnues comme formation générale dans le cadre de la législation sur le congé-éducation payé !

Qui peut suivre des cours de formation dans le cadre du CEP ?

Le congé-éducation payé est un droit reconnu au/à la travailleur-euse à temps plein du secteur privé de suivre des formations agréées tout en gardant sa rémunération normale plafonnée. Certaines catégories de travailleur-euse-s à temps partiel peuvent également faire usage du congé-éducation payé à des conditions précises :

- les travailleur-euse-s occupé-e-s au moins à 4/5 temps ;
- un 1/3 temps sur la base d'un horaire variable (mentionné dans le contrat de travail) ;
- les travailleur-euse-s à temps partiel avec un horaire fixe occupé-e-s au moins à mi-temps et durant moins de 4/5 temps et qui suivent une formation professionnelle coïncidant avec les heures de travail.

Qui paie votre salaire ?

Votre salaire est versé par votre employeur et éventuellement limité à 2 928 € brut par mois (plafond salarial valable pour 2019 – 2020). Toutefois, vous devrez prouver votre présence aux cours au moyen d'attestations de présence remises par FAST.

À combien d'heures CEP avez-vous droit ?

Un nombre maximum d'heures par année scolaire (= de septembre à juin) a été déterminé.

Pour l'année de formation 2020 – 2021, ce maximum est de 80 heures pour la formation générale. **Attention** : ce maximum ne s'applique qu'aux employés à temps plein. Pour les salariés à temps partiel, le nombre maximum d'heures est réduit au prorata de la durée hebdomadaire de travail.

Quels documents vous seront délivrés lorsque vous suivez une formation dans le cadre du CEP ?

- Six semaines avant le début de votre formation : nous vous enverrons votre invitation, le programme ainsi que deux exemplaires de l'attestation d'inscription CEP. Vous donnez un exemplaire de l'attestation à votre employeur, tandis que l'autre exemplaire doit être signé par votre employeur et conservé comme preuve. Le programme comprend les dates, l'horaire de début et de fin de la formation, le lieu, les thèmes et les noms des intervenants et du moniteur.
- Vous recevrez à la fin de chaque trimestre une attestation de présence. Cette attestation indique le nombre d'heures CEP qui ont été données pendant ce trimestre, le nombre d'heures de présence et le nombre d'heures d'absences justifiées ou injustifiées.
- Si le nombre d'heures d'absences injustifiées est >10% du nombre d'heures donné, vous serez suspendu du droit au CEP. Cette suspension prendra effet le premier jour du trimestre suivant.
- Si vous nous fournissez un justificatif d'absence (certificat médical, attestation de travail, de voyage, ...) nous convertirons votre absence en absence justifiée et la suspension prendra fin. Nous vous enverrons dès lors une nouvelle attestation de présences corrigée.
- Vous remettez toujours les attestations de présence à votre employeur.

CONGÉ SYNDICAL OU CRÉDIT D'HEURES DE FORMATION (CHF)

Les délégué-e-s CE, CPPT et DS ont le droit de suivre des formations pendant leur temps de travail en conservant leur rémunération. Le nombre d'heures est fixé au niveau du secteur ou de l'entreprise, il est donc très variable. Il est parfois octroyé pour toute la délégation et doit alors être réparti entre les membres de ces organes d'entreprise.

Comment le congé syndical s'organise-t-il dans votre entreprise ?

La convention collective de travail sectorielle précise le nombre de jours/par type de mandat accordé.

Par exemple : 10 jours/an par mandat effectif CE et CPPT

Vous multipliez le nombre de mandats CGSLB par le nombre de jours accordés.

Par ex., au sein de votre entreprise, il y a pour la CGSLB :

2 mandats effectifs CE et 1 mandat effectif CPPT, 1 mandat effectif DS, 1 mandat suppléant CE et 1 mandat suppléant de CPPT.

Donc 3 mandats qui comptent = 10 jours/an x 3 mandats = 30 jours/an.

Ces journées sont versées dans un « pot de formation ».

Qui est autorisé à prendre des jours dans ce « pot de formation » ?

La convention collective de travail sectorielle précise qui peut suivre une formation dans le cadre du congé syndical.

Par exemple, les travailleur-euse-s mandaté-e-seffectif-ve-s et suppléant-e-s CE, CPPT et DS. Cela signifie que le/la délégué-e effectif-ve et le/la délégué-e suppléant-e sont autorisé-e-s à

prendre des jours du « pot de formation » pour aller en formation. Attention : ces journées sont constituées par organisation syndicale. Les journées ne sont donc pas transférables aux délégués des autres syndicats.

Qui paie votre salaire pour la journée de formation dans le cadre du congé syndical (CS) ?

La convention collective de travail sectorielle indique qui paiera votre salaire. Il y a trois possibilités : votre employeur, le fonds sectoriel, le syndicat libéral.

Quels documents vous sont délivrés si vous suivez une formation dans le cadre du congé syndical (CS) ?

- Une demande de libération est envoyée à votre employeur pour les jours de formation dans le cadre du congé syndical. Elle se

fait quelques semaines (pour certains secteurs, cette période est spécifique) avant le début de votre formation.

- Une invitation ainsi que le programme de formation vous sont envoyés par la poste. Le programme contient les dates, l'horaire de début et de fin de la formation, le lieu, les thèmes et les noms des intervenants et du moniteur.
- Après la formation, vous recevrez de notre part une attestation de présence. Pour certains secteurs, vous recevrez également une attestation de participation destinée au Fonds social. Les deux attestations doivent être remises à votre employeur.

Renseignez-vous auprès de votre secrétaire permanent pour savoir le temps dont vous disposez pour vous former dans ce cadre.

LE CONGÉ DE FORMATION FLAMAND/ VLAAMS OPLEIDINGSVERLOF (VOV)

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le CEP a été remplacé par le VOV en Flandre ! Le CEP continue d'exister à Bruxelles et en Wallonie. Le VOV donne aux employé-e-s qui travaillent en Flandre le droit de s'absenter du travail pour le nombre d'heures correspondant aux heures de formation VOV suivies.

Qui est autorisé à prendre du VOV ?

Les employé-e-s qui travaillent au moins à 1/2 temps dans le secteur privé en Région flamande. C'est donc votre lieu de travail qui détermine si vous avez droit au VOV.

A combien d'heures maximum avez-vous droit en VOV ?

Le nombre maximum d'heures de congé est de 125 h/année scolaire. Les employés à temps partiel ont un droit annuel proportionnel à leur temps de travail. Vous devez travailler au moins 1/2 et pour 1/2 avec un horaire fixe, le VOV ne s'applique qu'aux cours de formation se tenant pendant les heures de travail. Le VOV peut être inclus à partir du jour précédant la date de début de la formation et jusqu'à deux jours après la date de fin de la formation ou après le dernier examen.

Pour quelles formations ?

La formation doit être orientée vers le marché du travail (selon des critères d'évaluation établis) ou vers la carrière (après avoir suivi une orientation professionnelle).

Un enseignement est orienté vers le marché du travail s'il appartient (au moins) à l'un des trois groupes de compétences ?

- 1 Compétences de base
- 2 Compétences spécifiques à la profession
- 3 Compétences générales du marché du travail

Quelles sont les absences justifiées selon la réglementation VOV :

Une journée de travail, la maladie et l'accident, le congé de grossesse et de maternité, le petit absentéisme (absentéisme de courte durée), le congé pour raisons impérieuses, les heures de travail perdues (salaire journalier garanti), le congés annuels en cas de fermeture collective, la pause-carrière et crédit-temps, les congés thématiques, le repos d'accouchement, le congé d'adoption, le congé pour famille d'accueil, la grève et le lock-out (inaccessibilité de la salle de classe), le congé sans solde, un mandat politique, une session dans les cours et tribunaux du travail, la promotion sociale et congés de formation payés, la détention provisoire.

Vous suivez une formation sous le régime VOV et vous êtes dans l'un des cas ci-dessus ?

Alors, vous devez prévoir une preuve papier en 3 exemplaires : 1 pour FAST, 1 pour vous-même et 1 pour votre employeur. Chaque attestation ou certificat doit être conservé pendant 3 années scolaires !

Il est important de pouvoir fournir une preuve écrite de votre absence à tout moment. Ce n'est qu'alors que votre absence pourra être considérée comme justifiée.

Bien sûr, vous ne pouvez enregistrer que les PASS/VOV pour le nombre d'heures de présence.

LES RESPONSABLES FORMATION CORRESPONDANTS LOCAUX DE FAST

Brabant wallon

Stéphane Mouriamé | Responsable du soutien syndical (RSS)
Rue des Vieilles Prisons 7 | 1400 Nivelles
tél. 067 88 83 92 | stephane.mouriamé@cgsלב.be

Bruxelles-Capitale

Sati Gol et Véronique Palm |
Responsables du soutien syndical (RSS)
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 206 67 42 | actionsyndicalebruxelles@cgsלב.be

Charleroi

Florence Quintens | Responsable du soutien syndical (RSS)
Avenue des Alliés 8 | 6000 Charleroi
tél. 071 20 80 37 | florence.quintens@cgsלב.be

Hainaut Centr'Ouest

Fabienne Mention | Responsable du soutien syndical (RSS)
Pour Mons et La Louvière
Rue des Canoniers 30A | 7000 Mons
tél. 065 31 12 67 | fabienne.mention@cgsלב.be

Hainaut Centr'Ouest

Delphine Bertiau | Responsable du soutien syndical (RSS)
Pour Leuze, Tournai et Mouscron, Comines
Grand'Rue 4/6 | 7900 Leuze
tél. 069 66 13 70 | delphine.bertiau@cgsלב.be

Liège

Flore Lange | Responsable du soutien syndical (RSS)
Boulevard Piercot 11 | 4000 Liège
tél. 04 232 46 97 | flore.lange@cgsלב.be

Namur-Luxembourg

Marie Mouton | Responsable du soutien syndical (RSS)
Rue Rogier 77 | 5000 Namur
tél. 081 24 04 67 | marie.mouton@cgsלב.be

Halle-Vilvoorde

Fransy Van De Gucht | Responsable du soutien syndical (RSS)
Stationlei 80/1 | 1800 Vilvoorde
tél. 02 254 08 78 | fransy.van.de.gucht@aclvb.be

West Vlaanderen

Leen Igodt
Meensesteenweg 332 | 8800 Roeselare
tél. 051 27 20 60 | leen.igodt@aclvb.be

APPEL (Secteur enseignement libre)

Ines Dubois | Secrétariat | Responsable du soutien syndical (RSS)
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 71 | ines.dubois@cgsלב.be

Cellule environnement Wallonie

Charline Wandji | Responsable environnement
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 53 13 | charline.wandji@cgsלב.be
gsm 0478 47 84 21

Cellule environnement Bruxelles

Yael Huyse | Responsable environnement
Boulevard Baudouin 8 | 1000 Bruxelles
tél. 02 210 01 02 | yael.huyse@cgsלב.be

Le service formation BdS | bds@cgsלב.be

Cécile Pignoli | Coordinatrice du service
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 70 | cecile.pignoli@cgsלב.be
gsm 0476 88 37 93

Caroline Dewandeleer | Assistante administrative
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 53 13 | caroline.dewandeleer@cgsלב.be
gsm 0478 82 03 01

Mohamed Hadi | Assistant administratif
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 54 42 | mohamed.hadi@cgsלב.be
gsm 0476 88 21 71

Ines Dubois | Assistante administrative
Boulevard Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles
tél. 02 558 51 71 | ines.dubois@cgsלב.be
gsm 0476 86 87 19